

## LES SALAIRES PAR SECTEUR ET PAR BRANCHE PROFESSIONNELLE EN 2010 :

une accélération dans la plupart des secteurs,  
contrebalancée par un regain d'inflation

**En 2010, dans le secteur privé et les entreprises publiques, la rémunération brute mensuelle moyenne des salariés en équivalent-temps plein était de 2 764 euros (en hausse de +2,1 % après +1,0 % en 2009) et le salaire moyen net de tous prélèvements sociaux de 2 082 euros (+2,0 % après +1,3 % en 2009). En euros constants, le salaire net moyen a progressé moins vite en 2010 qu'en 2009 (+0,5 % après +1,2 %), compte tenu du regain d'inflation (+1,5 % après +0,1 % en 2009).**

**Les salaires nets moyens, en euros courants, ont crû plus rapidement en 2010 qu'en 2009 dans la plupart des secteurs, à l'exception des activités de services administratifs et de soutien (+1,0 % en 2010 après +3,3 % en 2009), de l'industrie pharmaceutique (+0,5 % après +4,4 %) et du secteur de la cokéfaction et du raffinage où ils ont reculé (-1,0 % après +1,3 %). Après avoir subi les conséquences négatives de la crise en 2008 et 2009, les salaires dans le secteur des activités financières et d'assurance sont repartis à la hausse (+3,4 % après -1,6 % en 2009), sous l'effet de la croissance du salaire des cadres.**

**Analysé par branche professionnelle, le salaire net moyen s'est accru plus faiblement en 2010 qu'en 2009 dans les branches de la propreté, de la prévention-sécurité et du commerce alimentaire, notamment en raison de l'absence de revalorisation ou de revalorisations modérées du salaire conventionnel.**

En 2010, la rémunération brute mensuelle moyenne (1) en équivalent-temps plein (EQTP) d'un salarié travaillant dans le secteur privé ou dans une entreprise publique (encadré 1) s'est élevée à 2 764 euros, en hausse de 2,1 % par rapport à 2009, et le salaire net mensuel à 2 082 euros, en hausse de 2,0 % (tableau 1).

En euros courants, les salaires ont progressé plus vite en 2010 qu'en 2009, année au cours de laquelle la rémunération brute moyenne avait augmenté de 1,0 % et le salaire net de 1,3 %. La progression plus dynamique des rémunérations en 2010 intervient dans un contexte de reprise de l'activité et de l'emploi : le PIB en volume a crû de 1,7 % en 2010 après un recul de 3,1 % en 2009 [2], et l'emploi salarié du secteur marchand non agricole a progressé de 0,9 % en 2010 après un recul de 2,0 % en 2009 [3]. Les facteurs qui, en 2009, avaient pu peser négativement sur la progression des salaires jouent en sens inverse en 2010 : le recours au chômage partiel, qui avait fortement augmenté en 2009, diminue en 2010 [4] et le volume d'heures supplémentaires augmente, après avoir diminué entre 2008 et 2009 [5]. La progression

(1) La rémunération brute intègre l'ensemble des éléments de rémunération, fixes ou non : salaire de base, rémunération pour heures supplémentaires ou complémentaires, primes et indemnités, mais aussi, entre autres, les sommes versées au titre de la participation ou de l'intéressement. En revanche, le salaire net de tous prélèvements correspond au salaire net fiscal. Il ne comprend pas la participation, ni l'intéressement lorsque celui-ci est placé sur un plan d'épargne entreprise (encadré 1). La mesure des salaires en EQTP permet d'intégrer les postes à temps partiel qui représentent près de 14 % du volume de travail en 2010 [1].

Tableau 1 • Rémunérations mensuelles moyennes en équivalent-temps plein des salariés par catégorie socioprofessionnelle, en 2009 et 2010

	Rémunération brute			Salaire net		
	Montant mensuel (en euros)		Évolution sur un an (euros courants, en %)	Montant mensuel (en euros)		Évolution sur un an (euros courants, en %)
	2009	2010		2009	2010	
Cadres *	5 187	5 331	2,8	3 851	3 950	2,6
Professions intermédiaires	2 799	2 855	2,0	2 104	2 143	1,9
Employés	1 946	1 975	1,5	1 481	1 507	1,8
Ouvriers	2 042	2 070	1,4	1 563	1 583	1,3
<b>Ensemble</b>	<b>2 708</b>	<b>2 764</b>	<b>2,1</b>	<b>2 041</b>	<b>2 082</b>	<b>2,0</b>

\* Y compris chefs d'entreprise salariés.

Lecture : en 2010, la rémunération brute mensuelle moyenne en équivalent-temps plein d'un cadre s'élevait à 5 331 euros, soit 2,8 % de plus qu'en 2009.

Champ : salariés du privé et des entreprises publiques ; France entière.

Source : Insee, DADS (fichier semi définitif).

plus dynamique des salaires en euros courants s'inscrit toutefois dans un contexte de regain d'inflation (+1,5 % en 2010 après +0,1 % en 2009). En euros constants, le salaire net moyen progresse ainsi moins vite en 2010 qu'en 2009 (+0,5 % après +1,2 %).

Les évolutions des rémunérations par catégorie socioprofessionnelle et sexe entre 2009 et 2010 font l'objet d'une publication par l'Insee [1]. Cette étude détaille plus spécifiquement les évolutions par taille d'entreprise, secteur d'activité et branche professionnelle.

### Les salaires nets ont progressé plus faiblement dans les entreprises de moins de 20 salariés

En 2010, la croissance des salaires nets moyens en EQTP a été plus faible dans les entreprises de moins de 20 salariés que dans l'ensemble des entreprises : +1,8 % pour les entreprises de moins de 10 salariés et +1,6 % pour celles de 10 à 19 salariés, contre +2,0 % dans l'ensemble des entreprises (tableau 2). Dans ces entreprises où les salariés rémunérés au voisinage du Smic sont surreprésentés, la modération des salaires s'explique pour partie par la faible revalorisation du Smic horaire : +0,5 % au 1<sup>er</sup> janvier 2010 après une revalorisation de 1,3 % au 1<sup>er</sup> juillet 2009, soit une progression du Smic horaire de 1,1 % en 2010 en moyenne annuelle.

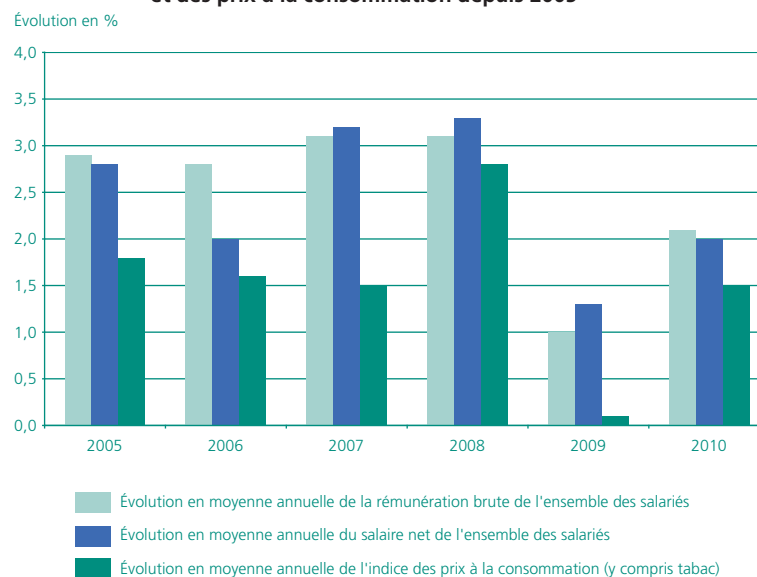
En 2010, le salaire net moyen en euros courants d'un EQTP augmente également de manière relativement faible dans les entreprises de 500 salariés ou plus (+1,6 %), alors qu'il avait été plus dynamique en 2008 et 2009 dans les entreprises de

cette taille (+2,3 % en 2009) que dans celles de taille inférieure (+1,3 % en 2009 pour l'ensemble des entreprises). Le ralentissement observé dans les entreprises de 500 salariés ou plus est lié en partie à la faible progression du salaire des ouvriers dans ce type d'entreprise (+0,7 % en 2010) qui elle-même s'explique par la reprise de l'emploi intérimaire, après sa chute de 2008-2009 (2). Les ouvriers intérimaires représentent environ 5 % des effectifs salariés des entreprises de 500 salariés ou plus en 2010 contre 4,5 % en 2009. La majorité des postes d'intérimaires créés étant des emplois d'ouvriers non qualifiés, cela entraîne, par effet de composition, une moindre progression du salaire moyen des ouvriers dans les entreprises de 500 salariés ou plus.

Le salaire net mensuel est d'autant plus élevé que l'entreprise est grande : 2 303 euros en moyenne dans une entreprise de 500 salariés ou plus, 2 114 euros dans une entreprise de 100 à 249 salariés, 1 938 euros dans une entreprise de 10 à 19 salariés et 1 751 euros dans une entreprise de moins

(2) Dans les DADS, les intérimaires sont déclarés par l'agence d'intérim qui les emploie et non par l'entreprise dans laquelle ils sont en mission.

Graphique 1 • Évolutions des rémunérations des salariés en équivalent-temps plein et des prix à la consommation depuis 2005



Lecture : en 2010, la rémunération brute moyenne d'un équivalent-temps plein a augmenté de 2,1 % et le salaire net de +2,0 % tandis que les prix à la consommation ont augmenté de +1,5 %.

Champ : salariés du secteur privé et des entreprises publiques ; France entière.

Source : Insee, DADS (fichier semi définitif).

Tableau 2 • Rémunérations mensuelles moyennes en équivalent-temps plein et indicateurs de dispersion par tranche de taille d'entreprise, en 2009 et 2010

	Rémunération brute			Salaire net			Indicateurs de dispersion du salaire net (en 2010)					
	Montant mensuel (en euros)		Évolution sur un an (euros courants en %)	Montant mensuel (en euros)		Évolution sur un an (euros courants en %)	D1	D5	D9	D5/D1	D9/D1	D9/D5
	2009	2010		2009	2010							
Moins de 10 salariés.....	2 240	2 278	1,7	1 720	1 751	1,8	1 065	1 455	2 603	1,4	2,4	1,8
De 10 à 19 salariés.....	2 495	2 532	1,5	1 907	1 938	1,6	1 127	1 595	2 953	1,4	2,6	1,9
De 20 à 49 salariés.....	2 575	2 621	1,8	1 958	2 001	2,2	1 135	1 614	3 087	1,4	2,7	1,9
De 50 à 99 salariés.....	2 642	2 707	2,5	1 989	2 040	2,6	1 139	1 618	3 217	1,4	2,8	2,0
De 100 à 249 salariés.....	2 768	2 829	2,2	2 067	2 114	2,3	1 166	1 684	3 333	1,4	2,9	2,0
De 250 à 499 salariés.....	2 873	2 941	2,4	2 129	2 177	2,2	1 190	1 758	3 456	1,5	2,9	2,0
500 salariés ou plus.....	3 026	3 087	2,0	2 267	2 303	1,6	1 218	1 888	3 709	1,5	3,0	2,0
<b>Ensemble.....</b>	<b>2 708</b>	<b>2 764</b>	<b>2,1</b>	<b>2 041</b>	<b>2 082</b>	<b>2,0</b>	<b>1 142</b>	<b>1 675</b>	<b>3 317</b>	<b>1,5</b>	<b>2,9</b>	<b>2,0</b>

Lecture : en 2010, la rémunération brute mensuelle moyenne en équivalent-temps plein d'un salarié d'une entreprise de moins de 10 salariés s'élevait à 2 278 euros, soit 1,7 % de plus qu'en 2009.

En 2010, 10 % des salariés des entreprises de moins de 10 salariés (D1) gagnaient moins de 1 065 euros nets par mois.

Champ : salariés du privé et des entreprises publiques ; France entière.

Source : Insee, DADS (fichier semi définitif).

de 10 salariés (tableau 2). La faiblesse du salaire net moyen en EQTP dans les très petites entreprises (moins de 10 salariés) s'explique en partie par les différences des caractéristiques d'emploi dans ces entreprises : leurs salariés sont plus jeunes, travaillent plus souvent dans des secteurs moins rémunérateurs et sont plus souvent ouvriers ou employés [6]. Une fois prises en compte ces différences de structure du salariat, les salaires dans les TPE restent significativement plus faibles que dans les entreprises de taille supérieure.

La dispersion des salaires, mesurée par le ratio entre le 9<sup>e</sup> et le 1<sup>er</sup> décile (3) (D9/D1), croît également avec la taille de l'entreprise : en 2010, ce ratio s'établit à 2,4 dans les très petites entreprises (de moins de 10 salariés) et s'élève à 3,0 dans les entreprises de 500 salariés ou plus. Ces différences ont principalement été marquées pour le haut de la distribution des salaires : le 1<sup>er</sup> décile dans les entreprises de 500 salariés ou plus est supérieur de 14 % au 1<sup>er</sup> décile dans les entreprises de moins de 10 salariés tandis que pour le 9<sup>e</sup> décile, l'écart est de +42 % (tableau 2).

### Dans l'industrie, les salaires ont crû plus rapidement en 2010 qu'en 2009

En 2010, le salaire net moyen d'un EQTP a augmenté de 2,4 % dans l'industrie, après +1,4 % en 2009 (tableau 3). Ce plus grand dynamisme du salaire net moyen s'inscrit dans un contexte de reprise de l'activité, la production manufacturière ayant augmenté de 4,5 % en 2010 après un recul de 11,6 % en 2009 [1]. Il se retrouve dans la majorité des secteurs industriels même si deux secteurs font exception. Dans l'industrie pharmaceutique, le salaire net moyen n'a progressé que de 0,5 % en 2010 alors qu'il avait été très dynamique en 2009 (+4,4 %) et dans le secteur de la

cokéfaction et du raffinage, le salaire net moyen a reculé de 1,0 %. La progression du salaire net moyen a été particulièrement marquée dans les secteurs de la fabrication d'équipements électriques, électroniques et informatiques (+2,7 % en 2010 après +1,7 % en 2009), de la fabrication de matériels de transport (+2,5 % après +0,5 %) et de la fabrication d'autres produits industriels (+2,6 % après +1,4 %), secteurs dans lesquels le recours aux heures supplémentaires a fortement augmenté [5].

Malgré le recul du salaire net moyen dans la cokéfaction et le raffinage, ce secteur reste le plus rémunérateur (3 192 euros mensuels nets en moyenne, tableau 3). Viennent ensuite le secteur de la production et distribution d'eau et d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné et celui de l'industrie pharmaceutique où les salaires nets mensuels moyens s'élèvent respectivement à 3 051 euros et 2 942 euros. En revanche, les industries du textile, de l'habillement, du cuir et de la chaussure ainsi que les industries alimentaires sont les secteurs les moins rémunérateurs avec des salaires nets mensuels en EQTP de 1 852 et 1 811 euros.

Les salaires nets sont plus dispersés dans le secteur des industries extractives, énergie, eau et gestion des déchets et dans celui de la fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques (le rapport inter décile D9/D1 s'établit respectivement à 3,1 et 3,0, tableau 3), secteurs où la part de cadres est supérieure à 20 %, que dans les secteurs de la construction et des industries alimentaires (rapport inter décile de 2,4), où les cadres représentent moins de 10 % des effectifs. Malgré une proportion élevée de cadres, les salaires sont relativement peu dispersés dans le secteur de la cokéfaction et du raffinage (rapport inter décile de 2,5).

Dans le secteur de la construction, le salaire net moyen a augmenté de 2,0 % en 2010 (tableau 3),

(3) Les déciles partagent une population en 10 sous-populations de taille égale. Ainsi, le 1<sup>er</sup> décile de salaire (D1) est le seuil en-dessous duquel 10 % des salariés sont rémunérés, le 5<sup>e</sup> décile de salaire (D5) partage la population en deux groupes égaux et le 9<sup>e</sup> décile (D9) est le seuil au-dessus duquel 10 % des salariés sont rémunérés. Trois indicateurs d'inégalités sont calculés : le ratio D9/D1 qualifie les inégalités sur la totalité de la distribution, le ratio D5/D1 sur le bas de la distribution et le ratio D9/D5 sur le haut de la distribution.

Tableau 3 • Rémunérations mensuelles moyennes en équivalent-temps plein par secteur d'activité, en 2010

	Effectif salarié au 31 déc. 2010 (1)	Rémunération brute		Salaire net		Indicateurs de dispersion du salaire net (en 2010)					
		Montant mensuel en 2010 (en euros)	Évolution sur un an (euros courants en %)	Montant mensuel en 2010 (en euros)	Évolution sur un an (euros courants en %)	D1	D5	D9	D5/D1	D9/D1	D9/D5
<b>DE : Industries extractives, énergie, eau gestion des déchets et dépollution.....</b>	<b>330 600</b>	<b>3 317</b>	<b>2,2</b>	<b>2 537</b>	<b>1,8</b>	<b>1 356</b>	<b>2 113</b>	<b>4 186</b>	<b>1,6</b>	<b>3,1</b>	<b>2,0</b>
BZ : Industries extractives.....	25 100	2 836	1,9	2 104	1,7	1 324	1 779	3 215	1,3	2,4	1,8
DZ : Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	164 300	3 914	2,9	3 051	2,2	1 700	2 550	4 942	1,5	2,9	1,9
EZ : Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution .....	141 200	2 698	0,8	2 006	0,9	1 226	1 728	2 951	1,4	2,4	1,7
<b>C1 : Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac.....</b>	<b>523 100</b>	<b>2 444</b>	<b>2,3</b>	<b>1 811</b>	<b>2,3</b>	<b>1 121</b>	<b>1 538</b>	<b>2 677</b>	<b>1,4</b>	<b>2,4</b>	<b>1,7</b>
<b>C2 : Cokéfaction et raffinage.....</b>	<b>10 800</b>	<b>4 666</b>	<b>-1,2</b>	<b>3 192</b>	<b>-1,0</b>	<b>1 894</b>	<b>2 928</b>	<b>4 691</b>	<b>1,5</b>	<b>2,5</b>	<b>1,6</b>
<b>C3 : Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines.....</b>	<b>437 100</b>	<b>3 377</b>	<b>3,5</b>	<b>2 462</b>	<b>2,7</b>	<b>1 336</b>	<b>2 010</b>	<b>4 034</b>	<b>1,5</b>	<b>3,0</b>	<b>2,0</b>
CI : Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques.....	133 500	3 894	2,3	2 834	1,8	1 344	2 369	4 732	1,8	3,5	2,0
CJ : Fabrication d'équipements électriques.	119 300	3 212	4,5	2 326	3,8	1 314	1 911	3 719	1,5	2,8	1,9
CK : Fabrication de machines et équipements n.c.a .....	184 300	3 114	3,9	2 284	2,6	1 346	1 928	3 510	1,4	2,6	1,8
<b>C4 : Fabrication de matériels de transport.....</b>	<b>346 100</b>	<b>3 470</b>	<b>3,5</b>	<b>2 583</b>	<b>2,5</b>	<b>1 436</b>	<b>2 152</b>	<b>4 099</b>	<b>1,5</b>	<b>2,9</b>	<b>1,9</b>
<b>C5 : Fabrication d'autres produits industriels .....</b>	<b>1 506 300</b>	<b>2 884</b>	<b>3,0</b>	<b>2 132</b>	<b>2,6</b>	<b>1 236</b>	<b>1 783</b>	<b>3 301</b>	<b>1,4</b>	<b>2,7</b>	<b>1,9</b>
CB : Fabrication de textiles, industries de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure.....	113 800	2 464	4,1	1 852	3,3	1 095	1 470	2 895	1,3	2,6	2,0
CC : Travail du bois, industries du papier et imprimerie.....	210 500	2 609	2,4	1 958	2,3	1 189	1 664	2 967	1,4	2,5	1,8
CE : Industrie chimique .....	138 100	3 793	2,8	2 695	2,1	1 407	2 277	4 153	1,6	3,0	1,8
CF : Industrie pharmaceutique .....	80 100	4 221	0,4	2 942	0,5	1 546	2 468	4 649	1,6	3,0	1,9
CG : Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques.....	294 900	2 749	3,2	2 031	2,6	1 254	1 726	3 016	1,4	2,4	1,7
CH : Métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et des équipements.....	395 700	2 734	2,9	2 051	2,6	1 277	1 775	3 019	1,4	2,4	1,7
CM : Autres industries manufacturières ; réparation et installation de machines et d'équipements.....	273 200	2 774	3,7	2 083	3,7	1 229	1 752	3 251	1,4	2,6	1,9
<b>FZ : Construction .....</b>	<b>1 394 300</b>	<b>2 504</b>	<b>1,6</b>	<b>1 908</b>	<b>2,0</b>	<b>1 176</b>	<b>1 662</b>	<b>2 773</b>	<b>1,4</b>	<b>2,4</b>	<b>1,7</b>
<b>GZ : Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles.....</b>	<b>2 970 400</b>	<b>2 514</b>	<b>2,4</b>	<b>1 896</b>	<b>2,6</b>	<b>1 131</b>	<b>1 514</b>	<b>3 000</b>	<b>1,3</b>	<b>2,7</b>	<b>2,0</b>
<b>HZ : Transports et entreposage.....</b>	<b>1 327 300</b>	<b>2 645</b>	<b>2,4</b>	<b>2 070</b>	<b>2,4</b>	<b>1 298</b>	<b>1 812</b>	<b>3 006</b>	<b>1,4</b>	<b>2,3</b>	<b>1,7</b>
<b>IZ : Hébergement et restauration.....</b>	<b>853 700</b>	<b>2 002</b>	<b>2,3</b>	<b>1 547</b>	<b>2,4</b>	<b>1 098</b>	<b>1 387</b>	<b>2 118</b>	<b>1,3</b>	<b>1,9</b>	<b>1,5</b>
<b>JZ : Information et communication .....</b>	<b>664 300</b>	<b>3 977</b>	<b>4,4</b>	<b>2 978</b>	<b>3,2</b>	<b>1 470</b>	<b>2 520</b>	<b>4 694</b>	<b>1,7</b>	<b>3,2</b>	<b>1,9</b>
JA : Édition, audiovisuel et diffusion.....	193 600	4 149	3,4	3 121	3,4	1 436	2 609	4 995	1,8	3,5	1,9
JB : Télécommunications .....	137 700	3 906	8,7	2 938	2,9	1 602	2 490	4 624	1,6	2,9	1,9
JC : Activités informatiques et services d'information .....	333 000	3 907	3,0	2 912	3,2	1 446	2 490	4 551	1,7	3,1	1,8
<b>KZ : Activités financières et d'assurance .....</b>	<b>804 300</b>	<b>4 239</b>	<b>3,6</b>	<b>3 088</b>	<b>3,4</b>	<b>1 426</b>	<b>2 326</b>	<b>4 930</b>	<b>1,6</b>	<b>3,5</b>	<b>2,1</b>
<b>LZ : Activités immobilières.....</b>	<b>242 400</b>	<b>2 858</b>	<b>2,2</b>	<b>2 167</b>	<b>2,2</b>	<b>1 196</b>	<b>1 728</b>	<b>3 436</b>	<b>1,4</b>	<b>2,9</b>	<b>2,0</b>
<b>MN : Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien .....</b>	<b>2 718 600</b>	<b>2 765</b>	<b>0,8</b>	<b>2 084</b>	<b>0,8</b>	<b>1 084</b>	<b>1 565</b>	<b>3 450</b>	<b>1,4</b>	<b>3,2</b>	<b>2,2</b>
MA : Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques...	877 100	3 807	1,8	2 835	1,7	1 312	2 137	4 640	1,6	3,5	2,2
MB : Recherche-développement scientifique	89 100	4 320	3,9	3 143	3,4	1 569	2 704	5 009	1,7	3,2	1,9
MC : Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques .....	183 800	3 177	3,2	2 367	2,7	1 152	1 847	3 962	1,6	3,4	2,1
NZ : Activités de services administratifs et de soutien.....	1 568 600	2 035	0,8	1 563	1,0	1 027	1 346	2 200	1,3	2,1	1,6
<b>OQ : Enseignement, santé humaine et action sociale (hors administration publique)....</b>	<b>1 729 800</b>	<b>2 263</b>	<b>0,9</b>	<b>1 714</b>	<b>1,0</b>	<b>1 058</b>	<b>1 485</b>	<b>2 517</b>	<b>1,4</b>	<b>2,4</b>	<b>1,7</b>
PZ : Enseignement.....	275 200	2 547	1,4	1 926	1,4	1 082	1 601	3 083	1,5	2,8	1,9
QA : Activités pour la santé humaine .....	523 600	2 558	1,6	1 940	1,7	1 189	1 645	2 781	1,4	2,3	1,7
QB : Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement.....	931 000	2 005	0,6	1 517	0,6	992	1 380	2 203	1,4	2,2	1,6
<b>RU : Autres activités de services .....</b>	<b>677 600</b>	<b>2 413</b>	<b>1,4</b>	<b>1 849</b>	<b>1,3</b>	<b>1 055</b>	<b>1 452</b>	<b>2 833</b>	<b>1,4</b>	<b>2,7</b>	<b>2,0</b>
RZ : Arts, spectacles et activités récréatives.	210 100	2 823	1,0	2 198	0,7	1 083	1 587	3 290	1,5	3,0	2,1
SZ : Autres activités de services .....	467 500	2 228	1,5	1 691	1,5	1 050	1 400	2 602	1,3	2,5	1,9
<b>DE à C5 : Industrie .....</b>	<b>3 154 000</b>	<b>3 000</b>	<b>2,8</b>	<b>2224</b>	<b>2,4</b>	<b>1 242</b>	<b>1 838</b>	<b>3 551</b>	<b>1,5</b>	<b>2,9</b>	<b>1,9</b>
<b>FZ : Construction .....</b>	<b>1 394 300</b>	<b>2 504</b>	<b>1,6</b>	<b>1 908</b>	<b>2,0</b>	<b>1 176</b>	<b>1 662</b>	<b>2 773</b>	<b>1,4</b>	<b>2,4</b>	<b>1,7</b>
<b>GZ à RU : Tertiaire.....</b>	<b>11 988 400</b>	<b>2 730</b>	<b>2,0</b>	<b>2064</b>	<b>1,9</b>	<b>1 121</b>	<b>1 624</b>	<b>3 312</b>	<b>1,4</b>	<b>3,0</b>	<b>2,0</b>
<b>Ensemble .....</b>	<b>16 536 700</b>	<b>2 764</b>	<b>2,1</b>	<b>2 082</b>	<b>2,0</b>	<b>1 142</b>	<b>1 675</b>	<b>3 317</b>	<b>1,5</b>	<b>2,9</b>	<b>2,0</b>

Source : Insee, DADS (fichier semi définitif).

(1) Estimations Dares à partir des DADS ; champ : salariés du privé et des entreprises publiques, France entière.

Lecture : dans le secteur des industries extractives, de l'énergie, de l'eau, de la gestion des déchets et de la dépollution, un salarié a perçu une rémunération brute mensuelle moyenne de 3 317 euros en 2010, soit 2,2 % de plus qu'en 2009.

En 2010, 10 % des salariés des entreprises du secteur des industries extractives, de l'énergie, de l'eau, de la gestion des déchets et de la dépollution (D1) gagnaient moins de 1 356 euros nets par mois.

Champ : salariés du privé et des entreprises publiques ; France entière.

malgré la poursuite du recul de l'emploi (-0,9 % en 2010 [3]) : les emplois détruits sont principalement des emplois peu qualifiés, ce qui augmente par effet de composition le salaire moyen des salariés restés en emploi. Dans les entreprises de 500 salariés ou plus du secteur, la croissance du salaire net a été quasiment nulle. La construction fait toujours partie des secteurs qui offrent les rémunérations les plus faibles (1 908 euros nets par mois en moyenne) et les salaires y sont moins dispersés que dans l'ensemble des entreprises (rapport inter décile de 2,4 contre 2,9).

### Les salaires repartent à la hausse dans le secteur des activités financières et d'assurance

Dans le tertiaire, le salaire net mensuel d'un EQTP a augmenté en moyenne de 1,9 % en 2010 (tableau 3). Les évolutions ont été très contrastées selon les secteurs.

Dans les activités financières et d'assurance, les salaires sont repartis à la hausse, après s'être contractés en 2009. Le salaire net moyen a augmenté de 3,4 %, alors qu'il avait reculé de 1,6 % en 2009. Ces évolutions sont principalement guidées par l'évolution des salaires des cadres qui représentent 38 % des salariés du secteur. En 2009, leur salaire net moyen s'était contracté de 5,2 %, en raison d'une conjoncture défavorable qui avait joué négativement sur

les primes et autres compléments de rémunération. En 2010, le salaire des cadres dans ce secteur progresse de 3,6 %. La croissance du salaire net moyen a également été particulièrement forte dans le secteur de l'information et de la communication (+3,2 %).

La progression des salaires a été plus forte en 2010 qu'en 2009 dans la plupart des secteurs du tertiaire. Le secteur des activités scientifiques et techniques fait toutefois exception, avec une croissance des salaires nets moyens de 0,8 % en 2010, après 2,9 % en 2009. Ce net ralentissement s'explique par la faible augmentation des salaires dans les activités de service administratif et de soutien, sous-secteur qui inclut les activités des agences de travail temporaire et représente 2/3 des effectifs du secteur des activités scientifiques et techniques : le salaire net moyen n'y a crû que de 1,0 %, notamment en raison de la reprise de l'emploi intérimaire qui s'est traduit par l'embauche de nombreux ouvriers non qualifiés (4).

Les secteurs de la recherche-développement scientifique, de l'édition, audiovisuel, diffusion et des activités financières et d'assurance, secteurs qui emploient une forte proportion de cadres, offrent des salaires nets moyens en EQTP supérieurs à 3 000 euros (respectivement 3 143 euros, 3 121 euros et 3 088 euros). Les activités de services administratifs et de soutien, l'hébergement-restauration et l'action sociale, secteurs où l'emploi est moins qualifié, sont les moins rémunérateurs avec respectivement 1 563, 1 547 et 1 517 euros nets mensuels. La dispersion des

(4) Les intérimaires sont comptabilisés dans le secteur des activités des agences de travail temporaire et non dans le secteur utilisateur.

Encadré 1

## LES DADS : SOURCE STATISTIQUE POUR MESURER LA RÉMUNÉRATION DES SALARIÉS

Le niveau des rémunérations est calculé à partir des informations issues des **déclarations annuelles de données sociales (DADS)** que les entreprises adressent à l'administration. Les résultats sont issus de l'exploitation du fichier exhaustif des déclarations 2009 et 2010 et, pour les résultats par catégorie socioprofessionnelle, d'une exploitation du sondage au 12<sup>e</sup> des déclarations, cette variable faisant l'objet d'un codage plus précis dans le sondage au 12<sup>e</sup>. Les données sont définitives pour 2009 et semi-définitives pour 2010. Les évolutions présentées ici portent sur l'ensemble des salariés du secteur privé et des entreprises publiques. Sont exclus les salariés du secteur agricole, les agents de la fonction publique d'État, les agents des collectivités territoriales et des hôpitaux publics, les salariés des particuliers employeurs ainsi que les apprentis et les stagiaires. Afin de limiter les erreurs de mesure, les observations dont le salaire horaire net est inférieur à 4 euros ont été supprimées de l'étude.

**La rémunération brute** correspond à l'intégralité des traitements, salaires, appointements et commissions de base perçus par le salarié, avant toute déduction des cotisations obligatoires à la charge du salarié. Elle intègre les primes et gratifications, la rémunération des heures supplémentaires ou complémentaires, les indemnités de congés payés et indemnités compensatrices de congés non pris, les avantages en nature imposables, les frais professionnels, le supplément familial, les contributions patronales à des régimes complémentaires ou supplémentaires de retraite ou de prévoyance, les indemnités de mise à la retraite ou de licenciement pour la partie qui excède les montants conventionnels ou légaux, les sommes versées au titre de l'intéressement (placées ou non sur un plan d'épargne), les sommes versées au titre de la participation.

**Le salaire net** est calculé à partir du salaire net fiscal disponible dans la DADS. Il est net de toutes cotisations sociales, y compris CSG et CRDS. Il ne comprend pas la participation ni la fraction des indemnités de licenciement non imposables. Il comprend l'intéressement, sauf si ce dernier est placé sur un plan d'épargne entreprise.

Le salaire en **équivalent-temps plein** (EQTP) est calculé en prenant en compte tous les postes de travail des salariés (y compris les postes à temps partiel). Chaque poste est pris en compte au *pro rata* de son volume horaire de travail rapporté à celui d'un poste à temps complet. Par exemple, un salarié ayant occupé un poste donné durant six mois à 80 % et ayant perçu au total 10 000 euros compte pour 0,4 (=0,5\*0,8) EQTP rémunéré 25 000 euros par an.

Malgré les contrôles effectués par l'Insee dans le traitement des DADS, des erreurs de mesure sur la durée annuelle rémunérée et la condition d'emploi peuvent persister. Ceci contribue à expliquer que dans un petit nombre de secteurs et branches professionnelles, le premier décile de salaire net EQTP soit inférieur au Smic moyen en 2010 (1 056 euros). De plus, certaines professions particulières sont exemptées du Smic, soit du fait de la spécificité de leurs conditions de travail (assistants maternels et familiaux par exemple), soit du fait que leur activité ne s'inscrit pas dans un horaire de travail contrôlable (vendeurs, représentants, placiers par exemple).

salaires varie fortement d'un secteur à l'autre : le rapport inter décile D9/D1 va de 1,9 dans le secteur de l'hébergement-restauration, secteur dans lequel la part des cadres est inférieure à 5 %, à 3,5 dans le secteur des activités financières et d'assurance.

### Les salaires progressent moins vite en 2010 dans les branches de la propreté, du commerce alimentaire et de la prévention-sécurité

Les salaires peuvent également être analysés par branche professionnelle et regroupement de branches professionnelles (Cris, encadré 3). Tous les salariés d'une branche professionnelle sont couverts par une même convention collective [7]. Les conventions collectives définissent des grilles de classification et les salaires conventionnels correspondants : le salaire conventionnel est le salaire en-dessous duquel un salarié d'un niveau de qualification donné ne peut être rémunéré. Il doit être négocié annuellement entre organisations patronales et syndicales, mais cette obligation de négocier n'est pas une obligation de conclure un accord.

Les salaires nets moyens ont progressé en 2010 dans l'ensemble des branches, mais à un rythme toutefois contrasté. Après une forte croissance en 2009, les salaires nets moyens ont progressé plus lentement en 2010 dans les branches de la prévention-sécurité, du commerce alimentaire et de la propreté, respectivement +2,0 %, +2,2 % et +2,6 % contre +2,8 %, +3,5 % et +4,1 % en 2009 (tableau 4). Ce ralentissement est en partie lié à l'absence de revalorisation des salaires conventionnels dans les branches de la

prévention-sécurité et du commerce alimentaire et à la plus faible revalorisation de ceux-ci dans la branche de la propreté (+1,2 % en 2010 après +3,0 % en 2009).

À l'inverse, dans les branches professionnelles des hôtels-café-restaurants, de la plasturgie, et du transport routier, la croissance du salaire conventionnel (respectivement +4,9 %, +3,5 % et +3,2 %) a soutenu celle du salaire net (respectivement +2,6 %, +3,3 % et +2,5 %).

Après avoir reculé en 2009, les salaires progressent à nouveau fortement en 2010 dans les branches des sociétés d'assurance (+4,3 %) et de la banque (+6,4 %), malgré une faible progression du salaire conventionnel dans la branche des sociétés d'assurance (+1,8 %) et l'absence de revalorisation dans la branche de la banque. Ces fortes augmentations sont liées au regain de dynamisme des éléments variables de rémunération. Après une année 2009 peu favorable dans les branches de la métallurgie, le salaire net moyen y augmente de 2,8 % en 2010 (contre +0,8 % en 2009).

En 2010, la hiérarchie des regroupements conventionnels est la même que les années précédentes. Les branches des banques, des établissements financiers et des assurances continuent d'offrir les salaires moyens les plus élevés, avec 2 994 euros nets par mois pour un EQTP (tableau 4). Viennent ensuite les branches de la chimie et de la pharmacie et celles des bureaux d'études et prestations de services aux entreprises avec des salaires nets moyens de 2 754 et 2 717 euros par mois. À l'opposé, la branche de la coiffure et les branches du nettoyage, de la manutention, de la récupération et de la sécurité, qui emploient beaucoup de personnel peu qualifié, continuent d'afficher les salaires nets mensuels les plus faibles avec, respectivement, 1 277 et 1 500 euros.

Claire ANDRÉ, Amine CHAMKHI (Dares).

#### Pour en savoir plus

- [1] Bichler G., Kerjose R. (2012), « Secteur privé et entreprises publiques : en 2010, les salaires ralentissent en euros constants », *Insee Première* n° 1403, Insee, juin.
- [2] Bessone A.-J., Passeron V., Poissonnier A. (2012), « Les comptes de la nation en 2011 : la croissance du PIB se maintient à 1,7 % », *Insee Première* n° 1401, Insee, mai.
- [3] Argouarc'h J., Fontaine M., Minni C., Remy V., Rey M., (2011), « Emploi, chômage, population active : bilan de l'année 2010 », *Dares Analyses* n° 065, août.
- [4] Calavrezo O., Lodin F. (2012), « Le recours au chômage partiel entre 2007 et 2010 : forte augmentation de la fin 2008 à l'automne 2009, diminution ensuite », *Dares Analyses* n° 004, janvier.
- [5] Crémet E. (2011), « Les heures supplémentaires au 4<sup>e</sup> trimestre 2010 », *Dares Analyses* n° 27, avril.
- [6] Jauneau Y., Dubois H. (2011), « Emploi et salaires dans les très petites entreprises entre 2000 et 2009 », *Dares Analyses* n° 064, août.
- [7] André C. (2012), « L'impact des relèvements salariaux de branche sur l'évolution du salaire mensuel brut de base entre 2003 et 2009 », *Dares Analyses* n° 011, février.

DARES ANALYSES et DARES INDICATEURS sont édités par le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social. Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris cedex 15. [www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr) (Rubrique Études, Recherche, Statistique de la Dares)

Directeur de la publication : Antoine Magnier.

Téléphone Publications : 01.44.38.22.(60 ou 61) / Réponse à la demande : [dares.communication@travail.gouv.fr](mailto:dares.communication@travail.gouv.fr)

Rédactrice en chef : Marie Ruault. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton - Maquettistes : Guy Barbut, Thierry Duret, Bruno Pezzali.

Conception graphique : Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Impression : Ateliers Modernes d'Impression, 19, rue Latérale, 92404 Courbovois.

Abonnements : [dares.communication@travail.gouv.fr](mailto:dares.communication@travail.gouv.fr)

Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 2109 - 4128.



Tableau 4 • Rémunérations mensuelles moyennes en équivalent-temps plein par branche professionnelle, en 2010

	Effectif salarié au 31 déc. 2010 (1)	Rémunération brute		Salaire net		Indicateurs de dispersion du salaire net (en 2010)					
		Montant mensuel en 2010 (en euros)	Évolution sur un an (euros courants en %)	Montant mensuel en 2010 (en euros)	Évolution sur un an (euros courants en %)	D1	D5	D9	D5/D1	D9/D1	D9/D5
<b>A : Métallurgie et sidérurgie.....</b>	<b>1 682 000</b>	<b>3 382</b>	<b>3,4</b>	<b>2 496</b>	<b>2,8</b>	<b>1 348</b>	<b>2 019</b>	<b>4 025</b>	<b>1,5</b>	<b>3,0</b>	<b>2,0</b>
<i>dont :</i>											
0054 - Métallurgie région Parisienne.....	269 000	3 172	1,7	2 330	1,3	1 410	2 081	3 317	1,5	2,4	1,6
0650 - Métallurgie cadres.....	415 200	5 421	2,7	3 955	2,2	2 069	3 409	6 069	1,6	2,9	1,8
<b>B : Bâtiment et travaux publics.....</b>	<b>1 466 100</b>	<b>2 495</b>	<b>1,5</b>	<b>1 900</b>	<b>1,8</b>	<b>1 171</b>	<b>1 652</b>	<b>2 748</b>	<b>1,4</b>	<b>2,3</b>	<b>1,7</b>
<i>dont :</i>											
1596 - Bâtiment ouvriers jusqu'à 10 salariés	374 300	2 022	1,7	1 565	2,0	1 070	1 462	2 090	1,4	2,0	1,4
1597 - Bâtiment ouvriers plus de 10 salariés	577 400	2 324	0,7	1 786	1,1	1 167	1 613	2 423	1,4	2,1	1,5
1702 - Travaux publics ouvriers.....	200 100	2 308	-0,7	1 760	0,4	1 269	1 650	2 288	1,3	1,8	1,4
2609 - Bâtiment ETAM (employés, techniciens, agents de maîtrise).....	126 900	2 751	2,2	2 059	2,3	1 267	1 910	2 911	1,5	2,3	1,5
<b>C : Chimie et pharmacie.....</b>	<b>513 200</b>	<b>3 861</b>	<b>3,4</b>	<b>2 754</b>	<b>2,9</b>	<b>1 334</b>	<b>2 238</b>	<b>4 466</b>	<b>1,7</b>	<b>3,3</b>	<b>2,0</b>
<i>dont :</i>											
0044 - Industries chimiques.....	224 300	4 036	4,5	2 872	3,8	1 440	2 351	4 568	1,6	3,2	1,9
0176 - Industrie pharmaceutique.....	129 300	4 737	3,9	3 315	3,4	1 590	2 720	5 384	1,7	3,4	2,0
1996 - Pharmacie d'officine.....	119 100	2 485	2,0	1 854	2,1	1 156	1 617	2 886	1,4	2,5	1,8
<b>D : Plastiques, caoutchouc et combustibles....</b>	<b>235 100</b>	<b>3 195</b>	<b>3,2</b>	<b>2 326</b>	<b>2,0</b>	<b>1 275</b>	<b>1 812</b>	<b>3 755</b>	<b>1,4</b>	<b>2,9</b>	<b>2,1</b>
<i>dont :</i>											
0292 - Plasturgie.....	126 500	2 711	3,8	2 020	3,3	1 222	1 653	3 078	1,4	2,5	1,9
<b>E : Verre et matériaux de construction.....</b>	<b>210 000</b>	<b>2 817</b>	<b>2,0</b>	<b>2 086</b>	<b>1,9</b>	<b>1 256</b>	<b>1 723</b>	<b>3 120</b>	<b>1,4</b>	<b>2,5</b>	<b>1,8</b>
<b>F : Bois et dérivés.....</b>	<b>287 900</b>	<b>2 603</b>	<b>3,7</b>	<b>1 948</b>	<b>3,6</b>	<b>1 171</b>	<b>1 610</b>	<b>2 953</b>	<b>1,4</b>	<b>2,5</b>	<b>1,8</b>
<b>G : Habillement, cuir, textile.....</b>	<b>472 100</b>	<b>2 304</b>	<b>1,8</b>	<b>1 749</b>	<b>1,7</b>	<b>1 078</b>	<b>1 403</b>	<b>2 678</b>	<b>1,3</b>	<b>2,5</b>	<b>1,9</b>
<b>H : Culture et communication.....</b>	<b>583 400</b>	<b>3 320</b>	<b>2,3</b>	<b>2 491</b>	<b>2,4</b>	<b>1 187</b>	<b>1 966</b>	<b>4 184</b>	<b>1,7</b>	<b>3,5</b>	<b>2,1</b>
<b>I : Agro-alimentaire.....</b>	<b>822 400</b>	<b>2 437</b>	<b>2,0</b>	<b>1 837</b>	<b>3,1</b>	<b>1 099</b>	<b>1 499</b>	<b>2 702</b>	<b>1,4</b>	<b>2,5</b>	<b>1,8</b>
<i>dont :</i>											
0843 - Boulangeries pâtisseries artisanales..	125 300	1 811	1,5	1 365	1,6	1 035	1 273	1 797	1,2	1,7	1,4
<b>J : Commerce de gros et import - export.....</b>	<b>374 300</b>	<b>3 002</b>	<b>2,7</b>	<b>2 253</b>	<b>2,7</b>	<b>1 198</b>	<b>1 733</b>	<b>3 719</b>	<b>1,4</b>	<b>3,1</b>	<b>2,1</b>
<i>dont :</i>											
0573 - Commerces de gros.....	334 600	2 869	2,6	2 158	2,6	1 191	1 689	3 509	1,4	2,9	2,1
<b>K : Commerce principalement alimentaire.....</b>	<b>657 400</b>	<b>2 158</b>	<b>2,6</b>	<b>1 627</b>	<b>2,2</b>	<b>1 138</b>	<b>1 374</b>	<b>2 273</b>	<b>1,2</b>	<b>2,0</b>	<b>1,7</b>
<i>dont :</i>											
2216 - Commerce détail et gros à prédominance alimentaire.....	652 200	2 157	2,7	1 626	2,2	1 138	1 373	2 269	1,2	2,0	1,7
<b>L : Commerce de détail principalement non alimentaire.....</b>	<b>405 300</b>	<b>2 325</b>	<b>3,2</b>	<b>1 755</b>	<b>2,9</b>	<b>1 106</b>	<b>1 469</b>	<b>2 605</b>	<b>1,3</b>	<b>2,4</b>	<b>1,8</b>
<i>dont :</i>											
1517 - Commerce de détail non alimentaire	117 500	2 065	2,2	1 599	2,0	1 065	1 339	2 351	1,3	2,2	1,8
<b>M : Services de l'automobile et des matériels roulants.....</b>	<b>509 900</b>	<b>2 396</b>	<b>1,7</b>	<b>1 823</b>	<b>2,3</b>	<b>1 153</b>	<b>1 551</b>	<b>2 720</b>	<b>1,3</b>	<b>2,4</b>	<b>1,8</b>
<i>dont :</i>											
1090 - Services de l'automobile.....	429 100	2 363	1,9	1 797	2,6	1 143	1 528	2 680	1,3	2,3	1,8
<b>N : Hôtellerie, restauration et tourisme.....</b>	<b>931 300</b>	<b>2 067</b>	<b>2,5</b>	<b>1 592</b>	<b>2,6</b>	<b>1 102</b>	<b>1 401</b>	<b>2 211</b>	<b>1,3</b>	<b>2,0</b>	<b>1,6</b>
<i>dont :</i>											
1979 - Hôtels cafés restaurants.....	585 600	2 045	2,5	1 589	2,6	1 109	1 423	2 178	1,3	2,0	1,5
<b>O : Transports (hors statuts).....</b>	<b>863 700</b>	<b>2 633</b>	<b>2,8</b>	<b>1 997</b>	<b>2,8</b>	<b>1 244</b>	<b>1 722</b>	<b>2 816</b>	<b>1,4</b>	<b>2,3</b>	<b>1,6</b>
<i>dont :</i>											
0016 - Transports routiers.....	647 200	2 366	2,3	1 801	2,5	1 219	1 643	2 352	1,3	1,9	1,4
<b>P : Secteur sanitaire et social.....</b>	<b>1 887 200</b>	<b>2 290</b>	<b>0,9</b>	<b>1 730</b>	<b>1,0</b>	<b>1 064</b>	<b>1 515</b>	<b>2 528</b>	<b>1,4</b>	<b>2,4</b>	<b>1,7</b>
<i>dont :</i>											
2264 - Hospitalisation privée.....	245 000	2 294	1,4	1 754	1,6	1 151	1 522	2 506	1,3	2,2	1,6
<b>Q : Banques, établissements financiers et assurances.....</b>	<b>731 300</b>	<b>4 130</b>	<b>4,2</b>	<b>2 994</b>	<b>3,9</b>	<b>1 442</b>	<b>2 293</b>	<b>4 701</b>	<b>1,6</b>	<b>3,3</b>	<b>2,0</b>
<i>dont :</i>											
1672 - Sociétés d'assurances.....	137 400	4 216	5,2	3 029	4,3	1 595	2 395	4 694	1,5	2,9	2,0
2120 - Banques.....	260 700	4 690	5,8	3 361	6,4	1 591	2 514	5 195	1,6	3,3	2,1
<b>R : Immobilier et activités tertiaires liées au bâtiment.....</b>	<b>335 900</b>	<b>2 926</b>	<b>3,9</b>	<b>2 207</b>	<b>4,1</b>	<b>1 180</b>	<b>1 748</b>	<b>3 528</b>	<b>1,5</b>	<b>3,0</b>	<b>2,0</b>
<i>dont :</i>											
1527 - Immobilier.....	141 800	3 094	5,8	2 350	6,1	1 177	1 800	3 874	1,5	3,3	2,2
<b>S : Bureaux d'études et prestations de services aux entreprises.....</b>	<b>826 100</b>	<b>3 629</b>	<b>2,4</b>	<b>2 717</b>	<b>2,5</b>	<b>1 220</b>	<b>2 204</b>	<b>4 446</b>	<b>1,8</b>	<b>3,6</b>	<b>2,0</b>
<i>dont :</i>											
1486 - Bureaux d'études techniques.....	712 400	3 839	2,4	2 872	2,5	1 360	2 336	4 618	1,7	3,4	2,0
<b>T : Professions juridiques et comptables.....</b>	<b>242 000</b>	<b>3 206</b>	<b>1,5</b>	<b>2 399</b>	<b>1,1</b>	<b>1 281</b>	<b>1 908</b>	<b>3 681</b>	<b>1,5</b>	<b>2,9</b>	<b>1,9</b>
<i>dont :</i>											
0787 - Cabinets d'experts comptables.....	132 700	3 277	1,1	2 452	1,2	1 267	1 900	3 866	1,5	3,1	2,0
<b>U : Nettoyage, manutention, récupération et sécurité.....</b>	<b>630 000</b>	<b>1 942</b>	<b>2,1</b>	<b>1 500</b>	<b>2,3</b>	<b>1 038</b>	<b>1 287</b>	<b>2 119</b>	<b>1,2</b>	<b>2,0</b>	<b>1,6</b>
<i>dont :</i>											
1351 - Prévention et sécurité.....	141 700	1 843	1,8	1 426	2,0	1 050	1 306	1 840	1,2	1,8	1,4
3043 - Entreprises de propreté et services associés.....	360 500	1 684	2,4	1 322	2,6	996	1 170	1 731	1,2	1,7	1,5
<b>V : Branches non agricoles diverses.....</b>	<b>583 800</b>	<b>2 584</b>	<b>1,1</b>	<b>1 963</b>	<b>1,4</b>	<b>1 067</b>	<b>1 518</b>	<b>3 002</b>	<b>1,4</b>	<b>2,8</b>	<b>2,0</b>
<i>dont :</i>											
2596 - Coiffure.....	104 100	1 670	0,8	1 277	1,5	988	1 198	1 626	1,2	1,6	1,4

Source :  
Insee, DADS  
(fichier semi définitif).

(1) Estimations Dares à partir des DADS ; champ : salariés du champ DADS, c'est-à-dire hors agents de la fonction publique d'État, des activités extraterritoriales et des activités des ménages.

Les conventions sont conformes à l'état de la négociation collective au 31 décembre 2011.

Lecture : en 2010, dans le regroupement de niveau 1 de la Cris, « métallurgie et sidérurgie », la rémunération mensuelle brute d'un salarié s'est élevée en moyenne à 3 382 euros.

Champ : salariés du privé et des entreprises publiques ; France entière.

## NOMENCLATURES STATISTIQUES

### La nomenclature abrégée

Les résultats présentés par secteur d'activité (tableau 3) sont établis en nomenclature agrégée (NA). Celle-ci est fondée sur la nouvelle nomenclature d'activité économique (NAF révision 2) qui s'est substituée au 1<sup>er</sup> janvier 2008 à la NAF révisée datant de 2003. Les regroupements de la nomenclature agrégée visent à refléter le comportement d'agents économiques confrontés à leur marché, alors que la structuration de la NAF fait intervenir d'autres critères comme les spécificités techniques du processus de production ou son organisation en filières de production. Les secteurs d'activités retenus pour présenter les séries statistiques dans cette publication suivent des niveaux d'agrégation dits A17 et A38 de la nomenclature agrégée (1).

### Les conventions regroupées pour l'information statistique

Parallèlement à la nomenclature agrégée de l'Insee sur les secteurs d'activité, la Dares a conçu à des fins exclusivement statistiques, la grille d'analyse des conventions regroupées pour l'information statistique (Cris), qui regroupe les branches professionnelles à trois niveaux.

#### **Conventions et accords : éléments de définition**

Le code du travail fixe les règles générales applicables aux relations de travail entre les employeurs et les salariés de droit privé. Dans ce cadre, les partenaires sociaux négocient des conventions et accords qui viennent compléter le droit du travail. La convention collective couvre l'ensemble des conditions d'emploi, de formation professionnelle et de travail ainsi que les garanties sociales, tandis que l'accord se limite à un ou plusieurs objets de négociation.

Le champ d'application des conventions et accords peut être interprofessionnel ou professionnel. Il s'agit dans ce dernier cas d'une convention ou accord dit « de branche ». Une convention collective de branche couvre l'ensemble des relations de travail dans un champ professionnel donné. D'éventuels accords peuvent se greffer sur la convention collective de branche, l'ensemble constitue dès lors le dispositif conventionnel de la branche.

#### **Le champ d'application des accords et des conventions de branche**

Toute convention collective délimite un champ d'application catégoriel (catégories de salariés intéressées par le texte), un champ d'application géographique (national, régional, départemental ou local), un champ d'application professionnel défini en termes d'activités économiques.

#### **L'extension des accords et des conventions collectives**

Le cadre juridique de la négociation collective, établi en 1919, ne prévoyait aucune obligation d'application de la convention collective. Depuis la loi du 24 juin 1936, un texte conventionnel peut être « étendu » par le ministère dont il dépend (celui chargé du travail ou celui chargé de l'agriculture). Il s'impose alors à toutes les entreprises de son champ d'application. Si la majeure partie des grandes conventions collectives sont étendues, ce n'est toutefois pas une généralité. Une convention collective peut ainsi être étendue, non étendue ou en voie d'extension (lorsque le processus d'extension n'est pas encore parvenu à son terme). Dans les deux derniers cas, l'application de la convention n'est pas obligatoire pour les entreprises non adhérentes aux syndicats signataires.

#### **L'identification des conventions collectives**

Pour identifier les conventions collectives gérées par le ministère chargé du travail, la direction générale du travail (DGT) a créé l'identifiant de convention collective (IDCC). Ce numéro à quatre chiffres est attribué à chaque texte présent dans la base de données des conventions collectives.

Conçue à des fins exclusivement statistiques, la grille d'analyse des Cris, élaborée par la Dares, est un ensemble de regroupements de branches conventionnelles à trois niveaux : le niveau Cris1, le moins détaillé, comprend 25 postes, le niveau Cris2 en comprend 64 et le niveau Cris3, le plus détaillé, en comporte 137. La Cris est mise à jour chaque année pour tenir compte des textes nouvellement créés ou des textes « archivés ». La version 2011 de cette grille a été constituée à partir de la liste des conventions à jour au 31 décembre 2011.

Bien que les intitulés soient parfois proches, les regroupements de la Cris et de la nomenclature agrégée ne se recoupent que partiellement : deux établissements d'un même secteur d'activité peuvent relever de conventions collectives différentes et *vice-versa*.

(1) Pour en savoir plus, voir le site de l'Insee, [www.insee.fr](http://www.insee.fr), rubrique « Définitions et méthodes », puis « Nomenclatures, zonages ».